

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÉTÊ DU MAIRE portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public 190 rue Gaston Chevallier du 28 octobre au 14 novembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 24 octobre 2025 par Monsieur Laurent DÉPRÉ demeurant 190 rue Gaston Chevallier à ISBERGUES (62330).

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 190 rue Gaston Chevallier à ISBERGUES (62330).

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EURL Vivien Construction Rénovation, 336 route Nationale à Mazinghem (62120).

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les installations d'un échafaudage et d'une benne sur trottoir sont autorisées du 28 octobre au 14 novembre 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 190 rue Gaston Chevallier à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2: Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

<u>Article 3</u>: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 2 4 OCT. 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 2 7 OCT. 2025